

# Conditions générales de garantie



Nous ne sommes ni disposés ni tenus de participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme de médiation des consommateurs.

La garantie de l'équipement Orbitec est de 24 mois pour un fonctionnement en équipe simple. Sont exclus de la garantie les batteries, les cellules de mesure, les dispositifs de surveillance de manque de gaz et les pièces d'usure. La période de garantie commence au moment de la remise de l'appareil (en cas d'expédition, au moment où il quitte notre usine). Pendant cette période, Orbitec assure tout défaut de matériel ou de fabrication :

- Correction gratuite de tout dysfonctionnement
- Remplacement gratuit de toutes les pièces défectueuses, à l'exception des pièces d'usure
- Service de réparation gratuit et professionnel

- La condition est que le défaut ne soit pas dû à une mauvaise manipulation et que seuls des accessoires originaux Orbitec aient été utilisés.

Tous les services de garantie doivent être fournis par Orbitec à son siège social à Seligenstadt / Allemagne. Cela signifie que le client supporte les frais de transport sur place.

La garantie est annulée si l'appareil est ouvert ou modifié par une personne non autorisée par Orbitec.

Ces informations s'appliquent sans préjudice des droits de garantie légaux et sur la base de nos conditions générales.